



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le lundi 18 juillet 2016, à 19H30, au lieu ordinaire des séances, au Club-Nautique, 1466, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Présences

Madame Hélène D. Michaud, maire suppléante
Monsieur Mario Émond, conseiller
Monsieur André Métivier, conseiller
Monsieur François Garon, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 24 personnes.

1. OUVERTURE

Madame Hélène D. Michaud demande d'observer une minute de silence en mémoire des disparus et des familles éprouvées suite aux attentats terroristes survenus sur le territoire français, à Nice, le 14 juillet dernier.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Hélène D. Michaud, maire suppléante, fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1. Ouverture**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2016 et des séances extraordinaires du 30 juin et du 9 juillet 2016**
- 5. Correspondance : Voir liste**
- 6. Trésorerie :**
 - 6.1 Rapport financier au 30 juin 2016
 - 6.2 Approbation de la « Liste détaillée des chèques pour la période 6 – juin 2016 »
 - 6.3 Présentation des « Comptes à payer - juillet 2016 »
- 7. Dépôt de documents**
 - 7.1 Avis de la vacance du poste de maire
 - 7.2 État des résultats au 30 juin 2016
 - 7.3 Liste des permis émis pour le mois de juin 2016
- 8. Avis de motion**
 - 8.1 Projet de Règlement no 339-16 modifiant le Règlement 299 sur la prévention des incendies
- 9. Règlements**
 - 9.1 **Adoption finale** / Règlement no 334-16 visant à permettre la location de chalets à la classe d'usage « commerce et services associés à l'habitation » et modifiant le Règlement de zonage # 314-14
 - 9.2 **Second projet** de Règlement no 338-16 modifiant le Règlement de zonage no 314-14 afin d'agrandir la zone 23-P à même la zone 21-H
- 10. Résolutions**
 - 10.1 Virement de crédits et délégation de pouvoir au président d'élection concernant les dépenses de l'élection partielle 2016
 - 10.2 Résolution statuant sur la demande de dérogation mineure no 2016-801
 - 10.3 Lotissement – demande de permis 2016-701 – lots 5 751 091 et 5 751 092
 - 10.4 Attribution des médailles du mérite et du bénévolat suite aux recommandations du jury
 - 10.5 Association des directeurs municipaux du Québec – Colloque de zone 2016
 - 10.6 Réparation de l'isolation thermique et étanchéité de la toiture du Club-Nautique
 - 10.7 Acquisition d'un ordinateur de marque Sata Samsung Pro 64

REPORTÉ

REPORTÉ

- 10.8 Achat d'un croque-livre
 - 10.9 Appels d'offres **TP-2016-004** – pour la préparation des plans et devis pour la réfection des chemins du Club-Nautique, des Mélézes, des Merisiers, de la Pointe, du Ruisseau et une partie du chemin Tour-du-Lac Nord
 - 10.10 Demande aux professionnels préparant des études de caractérisation de système de traitement des eaux usées de tenir compte de l'état environnemental du lac
 - 11. Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
 - 11.1 Point sur le Conseil suite à la démission de M. Racine au poste de maire
 - 11.2 Cérémonie de la Remise des médailles le 27 août 2016
 - 12. Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour**
 - 13. Deuxième période de questions**
 - 14. Clôture de la séance**
 - 15. Levée de l'assemblée**
-

16-07-143

II EST PROPOSÉ par Monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté avec le report des points 10.2/Résolution statuant sur la demande de dérogation mineure no 2016-801 et 10.4/Attribution des médailles du mérite et du bénévolat suite aux recommandations du jury.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Quelques questions sont posées et répondues.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE 20 JUIN 2016

Séance ordinaire du 20 juin 2016

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2016, a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2016.

Séance extraordinaire du 30 juin 2016

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 juin 2016, a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Métivier, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 juin 2016.

Séance extraordinaire du 9 juillet 2016

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juillet 2016, a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

16-07-146

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juillet 2016.

5. **CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière dépose la correspondance reçue au 15 juillet 2016.

6. **TRÉSORERIE**

6.1 **RAPPORT FINANCIER AU 30 JUIN 2016**

La secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport financier au 30 juin 2016.

16-07-147

II EST PROPOSÉ par Monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ledit rapport financier au 30 juin 2016 soit adopté tel que lu.

6.2 **APPROBATION DES BORDEREAUX DE DÉPENSES ET SALAIRE / JUIN 2016**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie des bordereaux de dépenses et salaire pour la période de juin 2016, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Les bordereaux de dépenses et salaire pour la période de juin 2016 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant 110 064.24 \$ sont annexés au présent procès-verbal.

BORDEREAU DE DÉPENSES ET SALAIRE / JUIN 2016

DÉPENSES	100 167.60 \$
SALAIRE DU CONSEIL	2 505.72 \$\$
SALAIRE DES EMPLOYÉS	7 390.92 \$
TOTAL	110 064.24 \$

16-07-148

IL EST PROPOSÉ par Monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les Bordereaux de dépenses et salaire pour le mois de JUIN 2016 soient adoptés tels que présentés.

6.3 **PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER – JUILLET 2016**

La secrétaire-trésorière fait la lecture des comptes à payer pour le mois de juillet 2016.

16-07-149

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes à payer de juillet 2016 / liste en annexe soient approuvés tels que présentés et que la secrétaire-trésorière procède au paiement des dépenses y figurant pour un total de 7 048.81 \$.

7. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

7.1 **Avis de la vacance du poste de maire**

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la secrétaire-trésorière donne avis au conseil municipal de la vacance du poste du maire, monsieur Denis Racine lui ayant remis, le 9 juillet 2016, un écrit faisant part de sa décision de démissionner de son poste.

La date effective de la vacance a été constatée en date du 9 juillet 2016.

Suivant l'article 335 de la susdite loi, la vacance qui est constatée plus de 12 mois avant le 5 novembre 2017, jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale, doit être comblée par une élection partielle.

En vertu de l'article 339 de cette loi, la présidente d'élection doit, dans les 30 jours de l'avis de la vacance, fixer le jour du scrutin parmi les dimanches compris dans les quatre mois de l'avis.

7.2 État des résultats au 30 juin 2016

La secrétaire-trésorière, dépose pour être annexé au procès-verbal, les états des résultats au 30 juin 2016.

7.3 Liste des permis émis pour le mois de juin 2016

La secrétaire-trésorière, dépose, pour être annexée au présent procès-verbal, la liste des permis émis pour le mois de juin 2016.

		année 2016
Janvier		7 000 \$
Février et Mars		0 \$
Avril		89 500 \$
Mai		369363 \$
Juin		71 200 \$
	TOTAL	549 063 \$

8. AVIS DE MOTION

8.1 Règlement no 339-16 modifiant le Règlement 299 sur la prévention des incendies

Avis de motion est par les présentes donné par moi, Mario Émond, conseiller, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance ordinaire ou spéciale du Conseil de Ville, un projet de règlement sera soumis, lequel aura pour objet :

De modifier le Règlement sur la prévention des incendies afin d'y intégrer un article sur la présomption.

Fait ce 18^e jour du mois de juillet 2016

9. RÈGLEMENTS

9.1 Règlement no 334-16 visant à permettre la location de chalets à la classe d'usage « commerce et services associés à l'habitation » et modifiant le Règlement de zonage # 314-14

ATTENDU QUE Lac-Sergent est une municipalité régie par la Loi des cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) permet à la municipalité de déterminer les usages permis dans certaines zones ;

ATTENDU QUE le Conseil désire permettre la location de chalets sur son territoire;

ATTENDU QU'à cette fin, il y a lieu d'amender en conséquence le règlement de zonage numéro 314-14;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par madame la conseillère Hélène D. Michaud à la séance du conseil tenue le 21 mars 2016;

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), une demande de dispense de lecture du règlement a été faite par les membres du conseil;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté par le conseil à la séance ordinaire du 21 mars 2016;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur ce premier projet a été tenue le 16 mai à 19h;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par Monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

16-07-150

QUE le présent règlement portant le numéro 334-16 est et soit adopté et que le Conseil municipal décrète et statue par le présent règlement ce qui suit, à savoir :

Article 1 : TITRE

Le présent règlement porte le titre de « **RÈGLEMENT NUMÉRO 336-16 VISANT À PERMETTRE LA LOCATION DE CHALETS À LA CLASSE D'USAGE « COMMERCE ET SERVICES ASSOCIÉS À L'HABITATION » ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (NUMÉRO 314-14).** »

Article 2 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

Article 3 : BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but de permettre la location de chalets à la classe d'usage « *Commerces et services associés à l'habitation* » et de modifier en conséquence le Règlement de zonage numéro 314-14.

Article 4 : MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 314-14

4.1 : L'article 2.2.2.1 du Règlement de zonage numéro 314-14 est modifié afin d'ajouter à la fin du paragraphe 8 sous le titre « Cette classe regroupe les usages ci-après énoncés », le paragraphe suivant :

- 9) Les résidences de tourisme ou les chalets locatifs offerts contre rémunération pour y séjourner pendant une période n'excédant pas 31 jours.

4.2 : Le paragraphe 4 du deuxième alinéa de l'article 2.2.2.1 du Règlement de zonage numéro 314-14 est modifié pour se lire ainsi :

- 4) À l'exception des résidences de tourisme ou des chalets locatifs, la superficie de plancher occupée par l'usage associé à l'habitation ne peut occuper 50% ou plus de la superficie de plancher de l'habitation, sans jamais excéder 100 mètres carrés.

Article 5 : ENTRÉE EN VIGUEUR

16-07-150

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

-
-
- 9.2 Second projet de Règlement no 338-16 modifiant le Règlement de zonage no 314-14 afin d'agrandir la zone 23-P à même la zone 21-H

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent est une ville régie par les dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) ;

ATTENDU QUE suivant les pouvoirs conférés par la Loi sur les cités et villes et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal peut modifier ses règlements d'urbanisme suivant les dispositions de ladite loi ;

ATTENDU QUE les lots 3 514 580 et 3 514 568 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visés dans le présent règlement forment avec les autres immeubles de la Zone 23-P une seule unité d'évaluation, savoir la chapelle de Notre-Dame de la Paix de Lac-Sergent;

ATTENDU QU'en conséquence, ces deux lots auraient dû, lors de la refonte du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme en 2014, être intégrés à la zone 23-P;

ATTENDU QU'il y a donc lieu de corriger cette anomalie;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur Mario Émond, conseiller à la séance ordinaire tenue le 20 juin 2016 et aux fins du présent règlement ;

ATTENDU QU'une assemblée publique a eu lieu conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le 18 juillet 2016 à 19H;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par Monsieur André Métivier, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité

16-07-151

QUE le Conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit, à savoir:

Article 1 : TITRE

Le présent projet de règlement porte le titre « Second Projet de Règlement no 338-16 modifiant le Règlement de zonage no 314-14 afin d'agrandir la zone 23-P à même la zone 21-H»

Article 2 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 3 : BUT

Le présent règlement a pour but de modifier le règlement de zonage numéro 314-14 de façon à agrandir la zone 23-P à même une partie de la zone 21-H.

Article 4 : MODIFICATIONS

Le règlement de zonage numéro 314-14 est modifié à son plan de zonage en agrandissant la zone 23-P à même la zone 21-H.

Le tout tel que montré au plan joint au présent règlement, comme annexe A, pour en faire partie intégrante.

Article 4.1 :

Modifications du règlement de zonage no 314-14. Le plan annexé au règlement de zonage est modifié en ce que la ligne de délimitation de la zone 23-P sera déplacée vers le sud et y intégrera les lots suivants :

1. Lot 3 514 580 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf
2. Lot 3 514 568 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf

Donc, l'agrandissement de la zone 23-P inclura en totalité les lots suivants 3 514 568, 3 514 580, 3 514 587 et 3 514 585 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf et occupera une superficie globale de 4 393.70 mètres carrés.

Article 5 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent entrera en vigueur conformément à la loi.

10. RÉSOLUTIONS

10.1 Virement de crédits et délégation de pouvoir au président d'élection concernant les dépenses de l'élection partielle 2016

CONSIDÉRANT QU'un montant insuffisant a été prévu dans les catégories suivantes;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

16-07-152

DE procéder aux virements de crédit suivants et par la même occasion, augmenter le montant de délégation de pouvoir à la secrétaire-trésorière pour les postes budgétaires ci-dessous :

<i>compte</i>	<i>description</i>	<i>débit</i>	<i>crédit</i>
	ÉLECTION PARTIELLE 2016		
2140140	<i>Greffe - Rémunération élection</i>	4 000,00 \$	
2140670	<i>Greffe - frais d'élection</i>	3 500,00 \$	
2140310	<i>Greffe – référendum</i>		3 500,00 \$
2415413	<i>Hygiène milieu – services techn</i>		4 000,00 \$
		7 500,00 \$	7 500,00 \$

REPORTÉ

10.2 Résolution statuant sur la demande de dérogation mineure no 2016-801

10.3 Lotissement – demande de permis 2016-701 – lots 5 915 883 et 5 915 884

ATTENDU QUE MM. Jean-Marc, Denis, Lise et Gilles Robitaille & André Hébert et Nicole Simard, ont déposé le 14 juin 2016 une demande de lotissement (minute 14074) en vue de remplacer le lot 3 515 081, afin de créer les lots 5 915 883 et 5 915 884 au cadastre officiel du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf;

ATTENDU QUE cette opération cadastrale dont les dimensions sont inférieures aux normes du présent Règlement de lotissement no 313-14 fait suite au jugement sur requête en reconnaissance d'un droit de propriété et en injonction NO 200-17-016847-121;

ATTENDU QUE le lot 3 515 081 sera remplacé par la création des lots 5 915 883 et 5 915 884, au cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Portneuf;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

16-07-153

QUE le Conseil approuve le plan de lotissement (demande de permis numéro 2016-701) préparé par madame Élisabeth Génois, arpenteure-géomètre, en date du 14 juin 2016, portant le numéro de minute 14074.

QUE l'inspecteur municipal est autorisé à délivrer le permis de lotissement no 2016-701.

REPORTÉ

10.4 Attribution des médailles du mérite et du bénévolat suite aux recommandations du jury

10.5 Association des directeurs municipaux du Québec – Colloque de zone 2016

CONSIDÉRANT QUE le colloque de zone La Capitale est présenté les 22 et 23 septembre 2016 à l'Auberge du Couvent de St-Casimir;

- 16-07-154** **EN CONSÉQUENCE** il est
PROPOSÉ par Monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents
- QUE** la municipalité de Lac-Sergent inscrive Madame Josée Brouillette à la formation mentionnée ci-haut qui se déroulera les 22 et 23 septembre prochain à St-Casimir;
- QUE** les coûts d'inscription de 200 dollars taxes incluses soient chargés au poste budgétaire Formation – 213-0454.
- 10.6 Réparation de l'isolation thermique et étanchéité de la toiture du Club-Nautique
- ATTENDU QUE** la toiture du Club nautique nécessite des réparations par la pose d'une protection supplémentaire en dessous des quatre lucarnes existantes en vue de réparer l'isolation et l'étanchéité de la toiture ;
- CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise JNS Construction nous a fait parvenir une soumission conforme au devis préalablement établi par la Ville de Lac-Sergent au montant de 450 dollars plus les taxes applicables ;
- EN CONSÉQUENCE** il est
PROPOSÉ par Monsieur André Métivier, conseiller
RÉSOLU à l'unanimité
- 16-07-155**
- QUE** le conseil de la Ville de Lac-Sergent octroie le contrat de réparation de la toiture du Club nautique à l'entreprise *JNS Construction* au montant de 450 dollars plus les taxes applicables ;
- LA** soumission et la présente résolution tiennent lieu de contrat.
- QUE** les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 271-15-22 – Centre communautaire – Entretien des bâtiments.
- 10.7 Acquisition d'un ordinateur de marque Sata Samsung Pro 64
- ATTENDU QUE** la Ville de Lac-Sergent désire acquérir, un poste informatique afin de remplacer le poste utilisé par la secrétaire-trésorière;
- ATTENDU QUE** des frais complémentaires pour l'installation et la configuration des postes peuvent être nécessaires;
- CONSIDÉRANT QUE** suivant des vérifications de prix et de produits, la firme PORTNEUF Informatique offre de l'équipement de qualité à un prix compétitif;
- CONSIDÉRANT QUE** lors de l'adoption du budget 2016, une somme a été réservée à cet effet;
- EN CONSÉQUENCE** il est
PROPOSÉ par Monsieur André Métivier, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents
- 16-07-156**
- QUE** la Ville de Lac-Sergent procède à l'achat d'un ordinateur SATA Samsung Pro 64, tel que décrit à la soumission #5647 de *Portneuf informatique* en date du 7 juillet 2016 au montant de 1 093.84 \$ plus les taxes applicables;
- LA** soumission et la présente résolution tiennent lieu de contrat.
- QUE** les dépenses soient chargées au poste budgétaire 314-10-26 – Immobilisations – Équipement informatique.
- 10.8 Achat d'un croque-livre
- IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents
- 16-07-157**

QUE la Ville de Lac-Sergent procède à l'achat d'un croque-livre au montant de 265 \$ plus les taxes applicables;

QUE les dépenses soient chargées au poste budgétaire 271-4522 – Terrains de jeux.

10.9 Appels d'offres TP-2016-004 – pour la préparation des plans et devis pour la réfection des chemins du Club-Nautique, des Mélézes, des Merisiers, de la Pointe, du Ruisseau et une partie du chemin Tour-du-Lac Nord

16-07-158

IL EST PROPOSÉ par Monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

D'AUTORISER l'inspecteur municipal à procéder à un appel d'offres, sur invitation auprès des entreprises ci-dessous énumérées, afin d'obtenir des offres de services professionnels pour la confection des plans et devis pour la réfection des travaux ci-haut mentionnés;

- Assaini-Conseil, 790, rue Ardouin, bureau 201, Québec, G1C 7J8;
- Marc Plamondon, ingénieur
- EMS ingénierie inc., 815, boul Lebourgneuf, bureau 406, Québec, G2J 0C1
- PAX excavation, 135 Avenue Saint-Jacques, Saint-Raymond, QC G3L

ET QUE la date d'échéance pour la réception des soumissions soit le 19 août 2016, 14h00 au bureau de la municipalité.

10.10 Demande aux professionnels préparant des études de caractérisation de système de traitement des eaux usées de tenir compte de l'état environnemental du lac

ATTENDU QUE le lac Sergent subit des éclosions fréquentes de cyanobactéries;

ATTENDU QUE le lac est aussi envahi par une plante aquatique indésirable, le myriophylle à épis;

ATTENDU QUE le phosphore, l'azote et autres micropolluants déversés dans le lac sont la cause de ces éclosions et envahissements;

ATTENDU QUE ce phosphore, cet azote et ces micropolluants proviennent principalement des installations septiques;

ATTENDU QUE peu de systèmes de traitement des eaux usées contrôlent efficacement le phosphore, l'azote et les micropolluants;

ATTENDU QUE le lac Sergent a été désigné comme lac prioritaire par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre de sa Position ministérielle sur la réduction du phosphore dans les rejets d'eaux usées d'origine domestique;

ATTENDU QUE cette politique n'indique, pour les lacs prioritaires, comme exigence de rejets, aucun nouveau rejet pour de nouveaux ouvrages d'assainissement;

ATTENDU QU'à terme, on ne peut donc poursuivre la construction de nouvelles résidences, la transformation de chalet en résidence habitable à l'année ou la reconstruction des installations septiques avec des systèmes qui ne contrôlent pas suffisamment le phosphore, l'azote et les micropolluants;

ATTENDU QUE les études de caractérisation doivent impérativement tenir compte des réalités ci-devant énoncées pour le choix des systèmes individuels de traitement des eaux usées dans notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par Monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

16-07-159

QUE le Conseil de Ville demande aux professionnels qui réalisent des études de caractérisation en vue de la construction d'une nouvelle installation septique sur le
Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juillet 2016

territoire de la Ville, de tenir compte de l'état environnemental du lac Sergent et plus particulièrement favoriser les systèmes qui relarguent dans le sol le moins de phosphore, d'azote et de micropolluants et indiquer dans son rapport, en quoi cette obligation est respectée.

QUE copie de cette résolution soit transmise aux professionnels accrédités à réaliser des études de caractérisation sur le territoire de la Ville.

11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

11.1 Point sur le Conseil suite à la démission de M. Racine au poste de maire

Madame Michaud informe les personnes présentes que suite à la démission du M. Racine au poste de maire le 9 juillet dernier, elle assumera le poste de maire suppléante jusqu'à la prochaine élection partielle, soit le 2 octobre 2016.

11.2 Cérémonie de la Remise des médailles le 27 août 2016

Madame Michaud, maire suppléante informe les personnes présentes de la tenue de la Cérémonie de la remise des Médailles qui aura lieu le samedi 29 août 2016 à compter de 15H au Club-Nautique.

12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont posées et répondues.

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, madame Hélène D. Michaud, maire suppléante, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 21H00.

16-07-160

Certificats de crédits

Je, soussignée Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____ (date)

Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière

Hélène D. Michaud
Maire suppléante

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière